

CORONAVIRUS: MESURES PRISES PAR LA MAIRIE

Afin de ralentir la propagation du virus Covid-19, les services municipaux seront fermés au public à compter du jeudi 19 mars jusqu'à nouvel ordre.

ACCUEIL:

Seuls les services d'urgence (acte de naissance, acte de décès et reconnaissance préalable) nécessitant un accueil du public seront accessibles et uniquement sur <u>rendez-</u>vous préalable afin qu'un agent puisse réaliser les démarches sur place.

Pour tous les autres services, l'accueil physique ne sera pas assuré.

Toutes les remises et dépôts de Cartes d'Identité Nationale et Passeports, sont annulés purement et simplement. Vous devrez prendre un nouveau rendez-vous dès que les mesures de confinement auront cessées.

Pour toutes les urgences, vous pouvez nous joindre par téléphone au 05.63.67.30.21 et par mail : mairie@ville-grisolles82.fr

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00

La police municipale est joignable aux numéros suivants :

• 06.81.69.10.86 / 06.78.62.81.13

LES ÉCOLES ET LES SERVICES PÉRISCOLAIRES :

Les écoles et l'accueil de loisirs n'accueilleront plus de public jusqu'au 15 avril 2020. Cependant un accueil des enfants des **personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire** est assuré. Pour les familles concernées, veuillez envoyer un mail à la directrice de l'école élémentaire ce.0820860P@ac-toulouse.fr ou à la directrice de l'école maternelle **ce.0820111A@ac-toulouse.fr** en précisant autant que possible vos besoins.

APPEL A LA BIENVEILLANCE ENTRE VOISINS:

Nous vous remercions de faire preuve de solidarité envers vos voisins en cette période de confinement et comptons sur votre civisme pour nous signaler toute personne en difficulté ou isolée.

A NOTER ÉGALEMENT :

Les équipements municipaux sportifs et culturels sont fermés (stades, gymnases, salle de sport, espace socioculturel, musée, ludothèque ...)

Les locations de salles municipales sont annulées.

Concernant les services intercommunaux (RAM, Centre Instructeurs des autorisations d'urbanisme, Pôle Environnement, Déchèteries...), vous trouverez les informations sur leur site internet : http://www.grandsud82.fr/

Cet état des lieux (réalisé mercredi 18 mars) peut être amené à évoluer dans les jours prochains.

En savoir plus sur le site du gouvernement https://www.gouvernement.fr/